AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1230
FR0010208165-FS0633

26 mai 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SAFT GROUPE S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 mai 2016, la société anonyme Total S.A. (2 place Jean Miller, La Défense 6, 92400 Courbevoie), a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 mai 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SAFT GROUPE S.A. et détenir 2 121 548 actions SAFT GROUPE S.A. représentant autant de droits de vote, soit 8,30% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SAFT GROUPE S.A. sur le marché dans le cadre de l'offre publique initiée par Total S.A. sur les actions SAFT GROUPE S.A.[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 25 569 491 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. notamment D&I 216C1075 du 9 mai 2016.